



Mairie d'AIRION
1 Rue du Moulin
60600 AIRION
Tél : 03 44 50 04 02
mairie.airion@orange.fr
<http://www.mairieairion.fr>

CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal

Jeudi 21 Juillet 2022 à 19h00 – salle du conseil municipal

Les membres du conseil municipal ont été dûment convoqués le Jeudi 14 Juillet 2022 par voie électronique.

La séance est ouverte à 19h00 par Soudaine BOULAS-DRETZ, Maire.

Afin de permettre aux citoyens d'assister au conseil municipal, la séance est filmée et retransmise en direct sur Youtube. Elle sera également visible en replay.

En présence de

- Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire et Présidente de séance
- Françoise DUPRÉ, 1^{re} adjointe – **Arrivée à 19h14**
- Julie LAGOUE, conseillère municipale
- Mr Eric PRIEM, 2^{ème} adjoint
- Cédric VANDENDAELE, conseiller municipal
- Jean-Frédéric VERSTRAETE, conseiller municipal
- Agnès BOILLET, conseillère municipale – **Arrivée à 19h06**

Pouvoirs :

- Aurélie DROBECQ, conseillère municipale donne pouvoir à Julie LAGOUE, conseillère municipale.
- Sophie ORDON, conseillère municipale donne pouvoir à Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire

Absents Excusés :

- Mme Leslie PELLEIEUX, conseillère municipale

Quorum : 4

Présents : 7 (quorum atteint)

Votants : 9

Séance ouverte à 19h00

Introduction de la séance du conseil municipal par Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire et présidente de séance

Rappel de l'ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 mai 2022,
- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 Juin 2022,
- Changement intervenant à compter du 01 Juillet 2022 en matière de gestion du conseil municipal (procès-verbal),
- Passage à la M57, choix entre la version simplifiée et la version détaillée,
- Attribution de la subvention du Département au titre de l'aide aux communes concernant la réhabilitation de la rue du Sergent-Chef Paul Courroy ; autorisation de dépense supérieure à 3 000 euros, autorisation de notifier une commande à l'ADTO circonscrite à cette opération,
- Extension du colombarium + création d'un jardin du souvenir,
- Eléments de calendrier,
- Questions diverses du conseil municipal,
- Questions diverses du public

Désignation d'un secrétaire de séance

Sur la base du volontariat, Julie LAGOUE est secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 Mai 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 Mai 2022, qui n'avait pas pu être soumis au vote lors du précédent conseil du 16 Juin 2022, est soumis au vote :

Pour : Sandrine BOULAS-DRETZ ; Julie LAGOUE ; Eric PRIEM ; Aurélie DROBECQ ; Cédric VANDENDAELE ; Jean Frédéric VERSTRAETE ; Sophie ORDON.

Contre : Néant

Abstention : Néant

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 Juin 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 Juin est soumis au vote :

Pour : Sandrine BOULAS-DRETZ ; Julie LAGOUE ; Eric PRIEM ; Aurélie DROBECQ ; Cédric VANDENDAELE ; Jean Frédéric VERSTRAETE ; Sophie ORDON..

Contre : Néant

Abstention : Néant

Changement intervenant à compter du 1er Juillet 2022 en matière de gestion du conseil municipal (procès-verbal)

La réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements supprime, à compter du 1er Juillet 2022, le compte-rendu des séances des assemblées délibérantes des communes, EPCI et syndicats mixtes fermés.

Il est remplacé par :

- la **liste des délibérations** examinées par le conseil municipal, liste qui doit être affichée et publiée sur le site internet de la mairie lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine après la séance du conseil municipal,
- le **procès-verbal**. La suppression par ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 du compte-rendu des séances du conseil municipal qui n'avait pas d'équivalent pour les autres catégories de collectivités territoriales et dont le contenu faisait souvent doublon avec celui du PV tend aujourd'hui à faire du procès-verbal le document par lequel sont retranscrits et conservés les échanges et décisions des assemblées délibérantes.

La législation est venue préciser le contenu minimal du procès-verbal.

Enfin, il est rappelé que ce procès-verbal doit être diffusé électroniquement et qu'une copie « papier » doit être tenue à disposition des personnes souhaitant le consulter.

Arrivée à 19h06 d'Agnès BOILLET, conseillère municipale

Passage à la M57, choix entre la version simplifiée et la version détaillée

Lors du conseil municipal du mois de mai 2022, il a été voté à l'unanimité le passage à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la M14. A défaut, ce passage aurait été obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Aujourd'hui, le conseil municipal doit statuer sur la version de la M57 qui sera appliquée à Airion : M57 simplifiée ou M57 détaillée.

La version détaillée est privilégiée pour la gestion de grandes communes et/ou dans le cas de multiples dépenses s'étalant sur plusieurs exercices. Dans le cas d'Airion, une seule dépense qui pourrait s'étaler sur deux exercices : la réfection de la rue du sergent-chef Paul Courroy (2023-2024).

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité pour la version simplifiée

Pour : Sandrine BOULAS-DRETZ ; Julie LAGOUE ; Eric PRIEM ; Aurélie DROBECQ ; Cédric VANDENDAELE ; Jean Frédéric VERSTRAETE ; Sophie ORDON ; Agnès BOILLET.

Contre : Néant

Abstention : Néant

Attribution de la subvention du Département au titre de l'aide aux communes concernant la réhabilitation de la rue du Sergent-Chef Paul Courroy ; autorisation de dépense supérieure à 3 000 euros, autorisation de notifier une commande à l'ADTO circonscrite à cette opération

Mme le Maire rappelle qu'une subvention avait été sollicitée auprès du Département (pas de subventionnement des études seules par l'État) en fin d'année dernière pour les travaux à mener dans le cadre de la réfection de la rue du sergent-chef Paul Courroy. Le coût de l'étude avait été estimée à 25 000 euros HT, la demande de financement s'élevait quant à elle à 10 500 euros (40%).

Le Département a fait connaître son accord en termes d'attribution de ladite subvention.

Le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal :

- de notifier le marché au candidat retenu à l'issue de la commission d'appel d'offres (2 dossiers de candidatures sur 3 prestataires consultés, le 3ème ayant fait savoir son incapacité à répondre dans le délai),
- de notifier les différents bons de commande aux prestataires autres (géomètre, étude géotechnique, etc.)
- de s'appuyer sur l'ADTO pour préparer ces pièces contractuelles.

Cette phase d'étude donnera lieu à des propositions de scénarios/avant-projets, une consultation des habitants de la rue et une réunion publique afin de recueillir les propositions des usagers de cette rue.

Arrivée à 19h14 de Françoise DUPRE, conseillère municipale

A noter qu'à l'issue de cette étude deux dossiers de demandes de subventions seront déposés pour la mise en oeuvre effective des travaux, la première auprès du Département et la seconde auprès de l'État.

Les différentes autorisations demandées sont soumises au vote et recueillent toutes le même résultat :

Pour : Aurélie DROBECQ ; Sandrine BOULAS-DRETZ ; Cédric VANDENDAELE ; Eric PRIEM ; Jean Frédéric VERSTRAETE ; Julie LAGOUE ; Sophie ORDON ; Françoise DUPRE ; Agnès BOILLET.

Contre : Néant

Abstention : Néant

Extension du colombarium + création d'un jardin du souvenir

Lors d'une commission cimetière, ses membres avaient sélectionné un modèle de colombarium ainsi qu'un jardin du souvenir. Il avait été décidé de consulter le conseil municipal pour arrêter le choix final. Les membres du conseil se voient proposer plusieurs

modèles. A noter que des devis avaient été réalisés en 2021. Ils doivent être actualisés avec les prix du marché actuel.

Après réflexion et délibération, le choix se porte sur le modèle FLORACUBE composé de 10 cases de 2 urnes chacune soit un total de 20 places (possibilité de venir en Mairie voire le modèle choisit). Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité le Maire à solliciter la mise à jour du devis correspondant.

Pour : Aurélie DROBECQ ; Sandrine BOULAS-DRETZ ; Cédric VANDENDAELE ; Eric PRIEM ; Jean Frédéric VERSTRAETE ; Julie LAGOUE ; Sophie ORDON ; Françoise DUPRE ; Agnès BOILLET.

Contre : Néant

Abstention : Néant

A réception, la notification du bon de commande sera soumise au conseil municipal pour autorisation (dépense supérieure à 3 000 euros).

Eléments du calendrier

- Pas de conseil municipal au mois d'août.
- La secrétaire de Mairie sera absente pour congés du 06 août au 20 août 2022. Elle sera également en formation du 8 au 15 septembre.
-
- Fermeture de la mairie du 6 au 23 août et du 8 au 15 septembre. Permanences maintenues les mardis de 17h30 à 18h30 du 1^{er} au 31 août. Pas de permanence le samedi 3 et le mardi 13 septembre. Il est rappelé que les demandes reçues à la mairie ne peuvent pas exiger de traitement dans la journée, notamment quand l'urgence invoquée est liée à une date de départ en vacance ou un oubli. Certains délais sont prévus par la loi et restent incompressibles.
- Mme le Maire sera absente du 27 août au 9 septembre 2022 inclus. Ne pouvant déléguer la gestion courante de la mairie, elle continuera de lire la boîte mail à distance. La gestion des urgences sera assurée par le 2^{ème} adjoint pour la dernière semaine d'août et la 1^{ère} adjointe pour la 1^{ère} semaine de septembre (naissance ou décès sur la commune et obligation d'établir les actes d'état civil dans les 48 heures, urgences nécessitant leur présence à la demande des pompiers ou de la gendarmerie).
- 23 Juillet 2022 14h30 : Activités et jeux de sociétés, sur la place communale
- 20 Août 2022 14h30 : 2^{ème} Après-midi Activités et jeux de sociétés proposés par le CCAS sur la place communale
- 11 Septembre 2022 : Brocante (CAL)
- 13 Septembre 2022 : Conseil d'administration du CCAS (non ouvert au public)
- 15 Septembre 2022 à 19h : Conseil municipal

Questions diverses du conseil municipal

Eric PRIEM soulève le fait que le panneau de déviation des travaux, situé Rue d'Etouy est mal positionné et par conséquent porte à confusion sur les voies qui sont interdites ou libres d'accès. Si le panneau va être déplacé par Eric PRIEM et/ou Jean-Frédéric VERSTRAETE, Mme le Maire rappelle que si les conducteurs respectaient le code de la route les transports de marchandises de plus de 3,5 tonnes ne devraient pas arriver jusqu'à ce panneau et sont verbalisables par la gendarmerie.

Questions diverses du public

Aucune question n'est posée par le public.

Prochaine réunion

Le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 15 septembre 2022 à 19h. La loi d'urgence sanitaire ne sera plus applicable et le quorum sera de nouveau fixé à la moitié des membres du conseil municipal soit 6 personnes.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 19h39

Sandrine BOULAS-DRETZ,
Maire

Julie LAGOUE,
Secrétaire de séance

